PRIX REVELATION DESIGN ADAGP 2025

5000 euros et une présentation du travail artistique

Afin d'encourager les artistes émergent.es et les soutenir dans leur création, l'ADAGP, société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, remet chaque année depuis 2015 des prix dans différents domaines artistiques : les Révélations.

L'ADAGP réaffirme pour la sixième année son soutien à la nouvelle scène Design avec la Révélation Design 2025 en partenariat avec l'École des Arts Décoratifs-PSL. La Révélation Design 2025 sera décernée à un.e étudiant.e diplômé.e de l'École la même année, dans les secteurs suivants : Design objet, Design graphique et Multimédia, Design textile et matière, Design vêtement et Architecture Intérieure.

Le.a lauréat.e recevra un soutien de 5 000 euros financé par l'ADAGP et bénéficiera d'une présentation du travail artistique au sein des locaux de l'ADAGP.

MODALITÉS DE SÉLECTION

À la suite d'une présélection sur dossier, les cinq finalistes présenteront leur projet le 17 octobre 2025 à l'École des Arts Décoratifs-PSL. Le.a lauréat.e sera choisi.e par un jury composé de représentants de l'ADAGP, de professionnels du secteur de la création et du design, ainsi que de deux anciens lauréats.

Le dossier de sélection comprendra :

- Un document consacré au projet de diplôme : texte explicatif, note d'intention et visuels
- Un CV artistique (2 pages maximum)
- Un portfolio
- En option : une courte vidéo de présentation de l'installation du projet de diplôme (3 min maximum)

CALENDRIER ET CONTACTS

Dossier de candidature à adresser via la plateforme ADAGP jusqu'au **10 septembre à 14h**.

Jury de présélection des finalistes, sur dossiers : 29 septembre 2025.

31 rue d'ulm
75005 paris
ensad.fr

Exposition des finalistes et entretiens avec le jury : 17 octobre 2025.

Pour toute question, contactez Mélina Champernaud, responsable partenariats et développement : melina.champernaud@ensad.fr.

Luisa Olivera « Tropism », École des Arts Décoratifs, © Mathieu Faluomi
Lauréate Révélation Design 2024

@dagp
Pour le droit des artistes

Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 55 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 240 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

www.adagp.fr